

**DÉPARTEMENT DE LOT ET GARONNE
ARRONDISSEMENT D'AGEN
CANTON D'AGEN SUD-EST**

COMMUNE DE BOÉ

Réf : PM2024-41

OBJET : Aménagement de la circulation et stationnement suite à des travaux de réfection de la chaussée avenue de la Résistance.

Le Maire de la commune de BOÉ,

Vu les articles L. 411-1 et R. 411-8 du Code de la Route relatif aux pouvoirs de police du maire,
Vu l'article L. 411-6 du Code de la Route portant sur la mise en place de la signalisation routière,
Vu l'article R. 411-25 du Code de la Route portant sur l'établissement de la signalisation routière,
Vu l'Arrêté du 31 juillet 2002 modifiant les conditions de mise en œuvre de la signalisation routière,
Vu l'article L. 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux pouvoirs de police du maire en matière de stationnement et de circulation,

Considérant que la réalisation de travaux de réfection de la chaussée avenue de la Résistance près du Pont de Pourret, nécessitent des restrictions de la circulation afin de préserver la sécurité des usagers et celle des employés de l'entreprise,

Vu la demande de Monsieur Laurent Vidal de la société Spiebatignolles située à Boé, en date du 21 juin 2024.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : En raison de travaux de voirie, la circulation des véhicules sera interdite avenue de la Résistance au niveau du pont de Pourret, le mardi 9 juillet 2024 .

ARTICLE 2 : Une déviation pour les véhicules sera mise en place par l'avenue Georges Guignard et l'avenue Portacomaro.

ARTICLE 3 : La fourniture, la mise en place, l'entretien, l'enlèvement de la signalisation et panneaux incomberont entièrement à la société Spiebatignolles.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Boé, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, Messieurs les agents de la Police Municipale et M. Vidal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à l'article L. 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et dont une ampliation sera adressée à Madame la Directrice des Services Techniques Municipaux.

Fait à BOÉ, le 24 juin 2024 .

Le Maire,

PASCALE LUGUET